



# Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

5, rue de l'Église – Notre-Dame-de-Pontmain (Québec) J0W 1S0  
Service d'urbanisme Tél. : (819) 597-2382 p.222 – Fax. : (819) 597-2231 – [info@munpontmain.qc.ca](mailto:info@munpontmain.qc.ca)

## Prérequis pour une demande de permis de **LOTISSEMENT**

- Identification du propriétaire (nom, adresse et numéro de téléphone).
- Identification du site (adresse, lot et matricule lorsque connu)
- Un projet d'opération cadastre présenté en trois (3) copies, exécuté à une échelle appropriée et présentant les informations suivantes :
  - L'identification cadastre du ou des terrains concerné(s) de même que celle des propriétés adjacentes;
  - Les dimensions et la superficie du ou des lots existant(s) ou projeté(s);
  - La localisation des services publics, des rues, des servitudes et des droits de passage;
  - La date, le titre, le Nord astronomique, l'échelle, le nom du propriétaire et de l'arpenteur-géomètre ainsi que leurs signatures;
  - L'emplacement de toute construction existante;
  - L'utilisation du sol projetée, s'il y a lieu;
  - La localisation des lacs à moins de 300 mètres, des cours d'eau à moins de 100 mètres, la ligne des hautes eaux et la rive, les marécages, les milieux humides, le roc de surface, les boisés, les talus, les pentes supérieures à 25 %, etc.;
  - Dans le cas où le terrain est affecté par une zone inondable, les limites des zones de faible courant et de grand courant et la cote altimétrique moyenne du terrain;
  - Pour l'ouverture de nouvelles rues : phasage et échancier, calcul de rentabilité, tracé, pente et emprise des rues et leur rattachement aux rues existantes;
- Une copie du ou des actes publiés si le terrain bénéficie d'un privilège à une opération cadastre en vertu de l'article 256.1 de la *L.A.U.*;
- Si le terrain en frontage d'une route appartenant au *MTQ* : avis de celui-ci autorisant l'accès au terrain;
- Si en zone agricole : une copie de l'autorisation de la *CPTAG* ou une copie de la déclaration invoquant le droit;
- Si le terrain contaminé; lettre attestant que le terrain fait l'objet d'un plan de réhabilitation approuvé par le *MDDEP*.

### CONTRIBUTION À DES FINS DE PARC, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

Une contribution à des fins de parc représentant 5 % de la superficie ou de la valeur du terrain, selon le choix du Conseil, visé par un plan relatif à une opération cadastre doit être versée ou cédée la *municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain*.